

AG/RES. 1482 (XXVII-O/97)

REUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE

(Résolution adoptée à la septième séance plénière
tenue le 5 juin 1997)

L'ASSEMBLEE GENERALE,

VU le rapport du Conseil permanent relatif au perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques (CP/doc.2919/97), établi en application de la résolution AG/RES. 1392 (XXVI-O/96),

CONSIDERANT:

Que la Déclaration de Panama sur la contribution interaméricaine au développement et à la codification du droit international [AG/DEC. 12 (XXVI-O/96)] souligne "qu'il est nécessaire de renouveler l'appui total des Etats membres à la codification et au développement progressif du droit international, à sa diffusion dans le cadre de l'Organisation des Etats Américains, ainsi qu'aux moyens permettant d'élargir la coopération juridique interaméricaine";

Qu'il est indispensable, à ces fins, de déterminer au plus haut niveau, les domaines et les modalités qui se prêteront le mieux au renforcement de la coopération juridique et judiciaire dans le Continent américain,

DECIDE:

1. De souligner l'importance de la tenue d'une réunion des ministres de la justice, des ministres ou des hauts fonctionnaires de rang équivalent (*Attorney General, Procurador General*) dotés de la compétence dans ce domaine, laquelle sera consacrée en vue de l'examen des divers éléments qui contribuent à l'élargissement de la coopération juridique et judiciaire dans les Amériques.

2. De charger le Conseil permanent d'entreprendre les consultations nécessaires afin d'élaborer l'ordre du jour de cette réunion, de la convoquer et de l'organiser en fonction des crédits ouverts à ce titre dans le Programme-budget ainsi que d'autres ressources.

3. De demander au Conseil permanent de lui soumettre un rapport, lors de sa vingt-huitième Session ordinaire, sur la mise en œuvre de la présente résolution.